



FICHE SANTÉ-SÉCURITÉ

Cette fiche santé-sécurité a été élaborée conformément aux exigences de :
SIMDUT 2015 (Canada) qui comprend la loi sur les produits dangereux modifiée (LPD) et
le règlement sur les produits dangereux (RPD)

Date de publication 17 avril 2017

Date de révision 20 mars 2026

Numéro de la fiche santé-sécurité VBC-0369
Numéro de révision 3

1. Identification

Identificateur du produit

Nom du produit	RÉGULATEUR DE CROISSANCE DES PLANTES PROMALIN SL
Numéro(s) d'immatriculation	Numéro PCP 16636 et 27137
Code(s) du produit	A558087
Numéro de liste	02571

Autres moyens d'identification

Autres renseignements Pas d'information disponible.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	Régulateur de croissance des plantes
Restrictions d'utilisation	L'utilisation de ce produit de manière non conforme à l'étiquette de pesticide constitue une violation de la loi fédérale.

Détails sur le fournisseur de la fiche santé-sécurité

Identificateur du fournisseur initial

VALENT CANADA, INC.
201-230 Hanlon Creek Blvd
Guelph, Ontario N1C 0A1

Adresse du fabricant

Valent BioSciences LLC
1910 Innovation Way, Suite 100
Libertyville, Illinois 60048

Numéro de téléphone en cas d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Valent BioSciences LLC, Renseignements sur le produit : 1-800-323-9597 Urgence sanitaire (24 heures) : 1-877-315-9819 Transporteur aux É.-U. (24 heures) : CHEMTREC : 1-800-424-9300 Transporteur international (24 heures) : 1-703-527-3887
----------------------------	---

2. Identification du (des) danger(s)

Classification de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas considéré dangereux conformément à la Loi sur les produits dangereux (LPD) et au règlement sur les produits dangereux (RPD), tels que modifiés.

Éléments d'étiquetage

Déclaration(s) de danger

Aucune déclaration de danger n'est requise.

Autres renseignements

Nuisible à la vie aquatique, selon Lemna gibba

3. Composition et information sur les ingrédients

Substance

Sans objet.

Mélange

Nom chimique	No CAS	Poids-%	Numéro d'enregistrement d'une demande au titre de la loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (N° d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt au titre de la LCRMD et date de l'exemption accordée (le cas échéant)
Autres ingrédients – Non dangereux	AUCUN	98,1	-	-
Gibbérelline A4/A7 Technique	1-8030-53-3	2	-	-
6-benzyladénine	1214-39-7	1,84	-	-
Acide citrique	77-92-9	0,5	-	-

4. Premiers soins

Description des premiers soins

Conseils généraux

Au cas où vous auriez été exposée d'une façon ou d'une autre : Obtenir des conseils et soins médicaux.

Inhalation

Transporter à l'air libre. En cas de respiration difficile, administrer de l'oxygène.

Contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en soulevant les paupières inférieures et supérieures. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver la peau avec du savon et de l'eau. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Consulter un médecin si des symptômes se manifestent.

Ingestion Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes se manifestent.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes Peut causer une légère irritation de la peau et des yeux.

Effets de l'exposition Aucune connue

Indication du besoin immédiat de soins médicaux ou d'un traitement spécial

Avis aux médecins Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyen d'extinction approprié Poudre chimique, CO₂, mousse résistant à l'alcool ou pulvérisation d'eau. Utiliser un agent extincteur approprié selon le type de feu environnant.

Moyen d'extinction non approprié Ne pas disperser le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression.

Dangers particuliers découlant du produit chimique Pas d'information disponible.

Données relatives à l'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune.

Sensibilité aux décharges statiques Aucune.

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue complète de lutte contre les incendies. Utiliser des équipements de protection individuelle.

6. Mesures en cas de déversement

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Assurer une ventilation adéquate. Utiliser les équipements de protection individuelle tel qu'exigé.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Éviter les fuites ou les déversements supplémentaires lorsqu'il est sécuritaire de le faire. Éviter les nuages de poussière.

Méthodes de nettoyage Endiguer. Imbiber d'un matériau absorbant inerte. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer soigneusement la surface contaminée. Éviter la formation de poussière. Ne pas déverser le produit et les résidus de lavage dans les canalisations, les égouts et l'eau de surface en raison de sa toxicité élevée pour les organismes aquatiques.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés conformément à la réglementation environnementale.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manutention sécuritaire

Conseils pour une manutention sécuritaire Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement après toute manipulation du produit. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Considérations générales sur l'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage Garder les contenants hermétiquement fermés dans un lieu sec, frais et bien ventilé.

8. Contrôle de l'exposition et protection personnelle

Paramètres de contrôle Limites d'exposition

Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques Douche.
Postes de douche oculaire.
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection oculaire et faciale Une protection oculaire et faciale appropriée doit être sélectionnée et utilisée selon la nature chimique, les dangers et l'usage de ce produit, conformément aux exigences en matière de sécurité de l'autorité locale.

Protection des mains Une protection des mains appropriée doit être sélectionnée et utilisée selon la nature chimique, les dangers et l'usage de ce produit, conformément aux exigences en matière de sécurité de l'autorité locale.

Protection de la peau et du corps Une protection de la peau et du corps appropriée doit être sélectionnée et utilisée selon la nature chimique, les dangers et l'usage de ce produit, conformément aux exigences en matière de sécurité de l'autorité locale.

Protection respiratoire En cas ventilation insuffisante, porter un équipement respiratoire. Type de filtre : MSHA/NIOSH : TC-21; NIOSH : N, P R, HE.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Liquide
Couleur	Transparent
Odeur	Inodore

<u>Propriétés</u>	<u>Valeur</u>	<u>Remarques • Méthodes</u>
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Inflammabilité		Aucune connue
Limite d'inflammabilité dans l'air		Aucune connue
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	108 °C	
Températures d'auto-inflammation	394 °C	
Température de décomposition TDAA (°C)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
pH	3,88	1 dilution dans l'eau
pH (sous forme de solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Viscosité cinématique	68,4 cS à 20 °C	22,1 cS à 40 °C
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Densité relative	1,05	
Densité apparente	Aucune donnée disponible	
Densité du liquide	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible	Aucune connue
Caractéristiques des particules		Aucune connue
Taille des particules	Aucune donnée disponible	
Distribution de la taille des particules	Aucune donnée disponible	

Autres renseignements

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Aucune dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans le cadre d'un traitement normal.
Conditions à éviter	Aucun connu sur la base des renseignements fournis.
Matériaux incompatibles	Aucun connu sur la base des renseignements fournis.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone et composés organiques non identifiés. La décomposition thermique peut entraîner le rejet de gaz et de vapeurs irritants et toxiques : Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

11. Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Information sur le produit

Inhalation	Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.
Contact avec les yeux	Peu irritant.
Contact avec la peau	Non irritant pour la peau.
Ingestion	Les données d'essai spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes	Peut causer une légère irritation de la peau et des yeux.
Toxicité aiguë	Pas d'information disponible.

Mesures numériques de toxicité

Les valeurs ATE suivantes ont été calculées pour le mélange

Information sur le produit

DL50 orale	> 5 050 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 5 050 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation	> 6,00 mg/L

Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 orale	DL50 dermique	CL50 par inhalation
6-benzyladénine CAS : 1214-39-7 ID : RM316538 1,84 %	= 2 125 mg/kg (rat)	= 5 g/kg (lapin)	-
Acide citrique CAS : 77-92-9 ID : RM316408 0,5 %	= 3 g/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (rat)	-

Effets retardés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

Corrosion/irritation de la peau Pas d'information disponible.

Information sur le produit

Méthode	Espèces	Voie d'exposition	Dose effective	Durée d'exposition	Résultats
Corrosion/irritation de la peau	-	Dermique	-	-	Peu irritant (PII : 0,2)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Pas d'information disponible.

Information sur le produit

Méthode	Espèces	Voie d'exposition	Dose effective	Durée d'exposition	Résultats
Lésions/irritation oculaire	Lapin	Oculaire	-	-	Légère irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Pas d'information disponible.

Information sur le produit

Méthode	Espèces	Voie d'exposition	Résultats
Sensibilisation cutanée Test de maximisation	Cochon d'Inde	Dermique	Pas un sensibilisateur cutané

Mutagénicité sur les cellules germinales Les composants de ce produit ne figurent dans aucune liste de mutagènes.

Cancérogénicité Aucun ingrédient figurant dans une liste de carcinogènes du NTP, de l'OSHA ou de l'ACGIH.

Toxicité pour la reproduction Pas d'information disponible.

STOT - exposition unique Pas d'information disponible.

STOT - exposition répétée Les essais sur la toxicité pathogène ont tous été négatifs.

Danger d'aspiration Pas d'information disponible.

12. Informations écologiques

Écotoxicité Ne pas jeter dans des égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau.

Information sur le produit

CL50 96 heures

> 1 000 mg/L *Brachydanio rerio*

CE50 48 heures

> 512 mg/L *Daphnia magna*

72 heures EC50

123 mg/L *Pseudokirchneriella subcapitata* :
42

Nom chimique	Poisson	Crustacés	Algues/plantes aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Acide citrique CAS : 77-92-9 ID : RM316408 0,5 %	CL50 : = 1 516 mg/L (96 h, <i>Lepomis macrochirus</i>)	-	-	-

Écotoxicité terrestre

Oiseau
> 2 000 mg/kg, caille du Japon

Toxicité pour les abeilles
> 100 mg/abeille, Orale et contact.

Persistance et dégradabilité TD50 = 1,3 jour

Potentiel de bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (FBC)	Facteur d'amplification trophique (FAT)
Acide citrique CAS : 77-92-9 ID : RM316408 0,5 %	-1,72	-	-

Mobilité dans le sol Moyenne à faible.

Autres effets indésirables Pas d'information disponible.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus/produits non utilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément à la législation environnementale.

Emballages contaminés Suivre les directives de l'étiquette.

14. Informations sur les transports

TDG Non réglementé

DOT Non réglementé

ICAO (air) Non réglementé

IATA Non réglementé

IMDG Non réglementé

15. Informations relatives à la réglementation

Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Autres règlements Numéro PCP : 28851

RENSEIGNEMENTS DE L'ÉTIQUETTE DE L'ARLA QUI DIFFÈRENT DES EXIGENCES DU SIMDUT-SGH

Au Canada, les pesticides sont enregistrés par l'ARLA et sont soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Conformément à la Loi sur les produits antiparasitaires, l'étiquette est le principal document à respecter en ce qui a trait à la sécurité, l'utilisation et la manipulation du produit. Ces exigences concernant l'étiquette peuvent différer des critères de classification et des renseignements exigés en vertu du SIMDUT-SGH pour les fiches santé-sécurité (FSS) et pour les étiquettes de lieu de travail des produits chimiques non pesticides. Les renseignements sur les dangers qui suivent doivent figurer sur l'étiquette du produit.

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
ATTENTION

CONSEILS DE PRUDENCE
DANGERS POUR LES ÊTRES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES

ATTENTION
Cause une irritation modérée des yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement avec du savon et de l'eau après avoir manipulé le produit.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT
Ne pas appliquer directement sur de l'eau, dans des zones contenant de l'eau de surface ou dans des zones intertidales sous la ligne normale des hautes eaux. Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION
Ne pas contaminer l'eau, la nourriture ou le fourrage en entreposant ou en éliminant le produit.
Entreposage du pesticide : Ranger le produit dans un lieu sec et frais.

Élimination du pesticide : Les déchets résultant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés dans une installation d'élimination des déchets sur place ou externe.

Manipulation du contenant : Contenant non réutilisable. Ne pas réutiliser ni remplir le contenant. Rincer trois fois le contenant (ou l'équivalent) rapidement après l'avoir vidé. Rincer trois fois en suivant ces directives : Vider le contenu restant dans l'équipement d'application ou un réservoir pour mélange et laisser égoutter pendant 10 secondes lorsque l'écoulement commence à goutter. Remplir le contenant au quart avec de l'eau et reboucher. Brasser pendant 10 secondes, Vider les eaux de rinçage dans l'équipement d'application ou un réservoir de mélange et entreposer les eaux de rinçage pour utilisation ou élimination ultérieure. Laisser égoutter pendant 10 secondes lorsque l'écoulement commence à goutter. Répéter cette procédure deux autres fois. Chercher à recycler, si possible. S'il n'est pas possible de le recycler, percer le contenant et le jeter dans une décharge sanitaire ou l'éliminer conformément à d'autres procédures approuvées par l'état et les autorités locales.

Règlements internationaux

Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants Sans objet

Convention de Rotterdam Sans objet

Inventaires internationaux

TSCA	Exempté
DSL/NDL	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
EINECS/ELINCS	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
ENCS	Contacteur le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.

IECSC	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
KECL	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
PICCS	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
AIIC	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
NZIoC	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.
TCSI	Contactez le fournisseur à propos de l'état de conformité des stocks.

Légende

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques existantes/ Liste européenne des substances chimiques notifiées
- ENCS** - Substances chimiques existantes et substances nouvelles du Japon
- IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes de Chine
- KECL** - Inventaire des substances chimiques existantes de Corée
- PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
- AIIC** - Inventaire des produits chimiques industriels d'Australie
- NZIoC** - Inventaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande
- TCSI** - Inventaire des substances chimiques de Taïwan

16. Autres renseignements

NFPA	Dangers pour la santé 0	Inflammabilité 1	Instabilité 0	Dangers spéciaux -
HMIS	Dangers pour la santé 0	Inflammabilité 1	Dangers physiques 0	Protection personnelle X

Se référer à la norme NFPA 654, Norme relative à la prévention des incendies et des explosions de poussières lors de la fabrication, du traitement et de la manipulation de particules solides combustibles, pour une manipulation en toute sécurité.

Clé ou légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche santé - sécurité

La liste peut comprendre des termes qui ne s'appliquent pas au présent produit

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire des produits chimiques industriels d'Australie
ATE	Estimation de toxicité aiguë
ASTM	American Society for the Testing of Materials
bar	Valeurs de référence biologiques pour les composants chimiques en milieu de travail
BAT	Valeurs de tolérance biologiques pour une exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Plafond	Valeur limite maximale
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DOT	Department of Transportation (Ministère des transports, États-Unis)
DSL	Liste canadienne des substances domestiques
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon)
EPA	Agence de protection de l'environnement des États-Unis
HMIS	Système d'identification des matières dangereuses
CIRC	Centre international de Recherche sur le Cancer
IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes de Chine
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI	Organisation maritime internationale

ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire des substances chimiques existantes de Corée
CL50	Concentration létale pour 50 % d'une population étudiée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population étudiée (dose létale médiane)
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NFPA	National Fire Protection Association
n.s.a.	Non spécifié ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
DSENO	Dose sans effet nocif observé
Taux de DSEO (Dose sans effet observé)	Taux de charge sans effet observé
NZIoC	Inventaire des produits chimiques de Nouvelle-Zélande
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Limites d'exposition professionnelle
SPBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines
EPI	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation quantitative structure-activité
RID	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer (Europe)
TDAA	Température de décomposition auto-accélérée
RSA	Relation structure-activité
FSS	Fiche santé-sécurité
SL	Limite à la surface
STEL	Limite d'exposition à court Terme
STOT RE	Toxicité pour un organe cible - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité pour un organe cible - Exposition unique
TCSI	Inventaire des substances chimiques de Taïwan
TDG	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TSCA	Loi réglementant les substances toxiques (États-Unis)
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
ONU	Nations Unies
COV	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistante et très bioaccumulable
vPvM	Très persistante et très mobile
As	Substance allergénique
DS	Sensibilisant cutané
Ot	Ototoxique
pOt	Ototoxique - risque de troubles auditifs
PS	Photosensibilisant
RS	Sensibilisant respiratoire
S	Sensibilisant
poS	Sensibilisant - susceptible de provoquer un asthme professionnel
Sa	Asphyxiant simple
Sd	Désignation de la peau
pSd	Désignation de la peau - risque d'absorption cutanée
Sdv	Désignation de la peau - vacante
Sk	Mention peau
dSk	Mention peau - risque grave d'absorption cutanée
pSk	Mention peau - risque d'absorption cutanée

Principales références bibliographiques et sources des données utilisées pour élaborer la présente fiche santé-sécurité

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR) (Agence du registre des substances toxiques et des maladies) des États-Unis

U.S. Environmental Protection Agency ChemView Database (Base de données ChemView de l'Agence de protection de l'environnement, États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux directeurs d'exposition aiguë (AEGL(s))

Agence américaine pour la protection de l'environnement, Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides

Agence américaine pour la protection de l'environnement, Produits chimiques à haut volume de production

Journal Food Research

Base de données des substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

National Institute of Technology and Evaluation (NITE) (Institut national de technologie et d'évaluation) du Japon

Australia National Industrial Chemicals Notification and Assessment Scheme (NICNAS) (Programme national australien d'évaluation et de notification des produits chimiques industriels)

NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health) (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)

National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED) (Base de données PubMed de la Bibliothèque nationale de médecine)

Programme national de toxicologie des États-Unis (NTP)

New Zealand's Chemical Classification and Information Database (CCID) (Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques de la Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) internationale, Publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Programme de produits chimiques à grande production de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) internationale

Ensemble de données d'information sur l'examen préalable de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) internationale

Organisation mondiale de la Santé (OMS) des Nations Unies

Date de publication 17 avril 2017

Date de révision 20 mars 2026

Note de révision Mise à jour réglementaire. SIMDUT 2015 (Canada) qui comprend la loi sur les produits dangereux modifiée (LPD) et le règlement sur les produits dangereux (RPD) Révision du SGH : 7/8.

Clause de non-responsabilité

Les renseignements que contient cette fiche santé-sécurité (FSS) sont fournis de bonne foi et étaient jugés exacts au moment de la préparation de la FSS. Toutefois, Valent BioSciences LLC et ses filiales ou sociétés affiliées ne font aucune garantie et aucune représentation, et n'assument aucune responsabilité concernant l'exactitude, l'adéquation ou l'exhaustivité de tels renseignements. De plus, ni Valent BioSciences LLC ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées ne déclare ou ne garantit que ces renseignements ou ce produit peuvent être utilisés sans violer les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Il revient à l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour sa propre utilisation du produit. Au besoin, veuillez communiquer avec Valent BioSciences LLC pour confirmer que vous disposez de l'étiquette et de la FSS les plus récentes.

Cette fiche santé-sécurité (FSS) peut fournir plus de renseignements que l'étiquette du produit, mais elle ne remplace ou ne modifie pas cette dernière (apposée au contenant de produit ou accompagnant celui-ci). La FSS et l'étiquette du produit fournissent toutes deux des renseignements conformes et importants sur la santé, la sécurité et l'environnement, comme l'exige l'Occupational Health and Safety Act (Loi sur la santé et la sécurité au travail) (29 CFR part 1910.1200, « Hazcom ») des États-Unis. Cette exigence couvre les employeurs, employés, agents d'intervention, utilisateurs et autres personnes manipulant le produit. Toute classification des risques et toute information appropriée sur les précautions, l'utilisation, l'entreposage et l'élimination sont stipulées sur l'étiquette et la FSS du produit.

Fin de la fiche santé-sécurité

Canada

Renseignements sur la version de la FSS pour le Canada - HGHS

Version UL :

Révision du SGH : 7

2025, T3

Canada

Processus partiel, incluant l'assistant SGH, NO TW